

Les défis de la vie associative en Bretagne

Rapporteur.e.s : Marie-Madeleine HINAULT et Hervé LATIMIER

Dans sa lettre de saisine du 8 novembre 2016, le Président du Conseil régional de Bretagne exprimait le souhait « *qu'une réflexion soit menée sur la vie associative en Bretagne, ses enjeux, ses perspectives, ses difficultés et ses chances* » et sur « *les défis auxquels elle doit faire face* ». Pour répondre à cette saisine, le CESER a fait le choix de privilégier une approche générale et non sectorielle de la vie associative, axée sur l'identification de grands défis régionaux et appuyée sur la parole des responsables d'associations.

Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, « *L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices.* ». Le second article fonde la liberté d'association en France en disposant que « *les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable* ». Il est toutefois précisé que ces dernières ne pourront jouir de la capacité juridique, donc de la personnalité morale, que si elles sont officiellement déclarées et rendues publiques. Les associations non déclarées ou « associations de fait » sont autorisées mais elles n'ont pas cette capacité juridique. L'association, composante majeure de l'économie sociale et solidaire mais qui ne s'y limite pas, est donc à la fois une liberté démocratique fondamentale - à préserver et valoriser - et un contrat d'une très grande souplesse entre des personnes qui s'auto-organisent pour accomplir un projet commun qui fonde son existence, son objet, sa singularité et lui donne sens : le « projet associatif ».

Dans son acception la plus large, la notion de « vie associative » pourrait renvoyer à toute forme de vie collective. Dans cette étude, le CESER choisit de considérer qu'elle se rapporte, à titre principal, aux associations déclarées relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901, qu'elles soient employeuses ou bien non employeuses - c'est-à-dire ne fonctionnant qu'avec des bénévoles - ce qui est la situation de près de 9 associations sur 10. La vie associative peut revêtir une double signification : d'un côté, elle renvoie au fonctionnement et à la vie interne des associations, ce qu'on appellera « la vie *des* associations » ; de l'autre, elle évoque plutôt leurs apports au développement territorial et à la qualité de vie des populations, ce qu'on dénommera « la vie *avec* les associations ». Autrement dit, la vie associative, dont l'évolution et le renouvellement sont permanents, fait à la fois référence à ce que les associations *sont* et à ce qu'elles *font*, ces deux dimensions étant, pour le CESER, intimement liées.

Quel est le paysage associatif en Bretagne ? Quelle est l'opinion des responsables associatifs en Bretagne sur leur vie associative ? Dans un contexte de multiples mutations, quels sont les grands défis de la vie associative en Bretagne ?

1. Quelques repères sur la dynamique associative en Bretagne

Selon les travaux du réseau d'experts Recherches et Solidarités, partenaire du CESER pour cette étude, **la Bretagne compte entre 65 000 et 70 000 associations en activité¹. Le nombre de bénévoles dans les associations est estimé entre 640 000 et 700 000 personnes, soit environ un.e habitant.e sur quatre en Bretagne (18 ans et plus).** Parmi ces bénévoles, 45% interviennent au moins une fois par semaine, soit entre 290 000 et 320 000 personnes. Il se crée en moyenne chaque année en Bretagne un peu plus de 3 000

¹ Données pour l'année 2016, publiées en septembre 2017

nouvelles associations déclarées, ce dynamisme étant même légèrement plus fort qu'au niveau national depuis trois ans. Les trois secteurs d'activité où se créent le plus de nouvelles associations en Bretagne sont, dans l'ordre, la culture, les sports et activités de plein air et les loisirs.

En Bretagne, en 2016, on comptait **9 484 établissements associatifs² employant 99 648 salarié.e.s, représentant 11,4 % du total de l'emploi privé** - au-dessus du taux moyen national qui est de 9.8% - pour **une masse salariale de 1,9 milliards d'euros**. 52% d'entre eux avaient moins de trois salariés et 4,8 % plus de 50. Près de la moitié des salariés associatifs exerçaient dans le secteur social et 17% dans celui de l'enseignement. Depuis 2008, le secteur associatif est plus fortement créateur d'emplois en Bretagne qu'au niveau national : entre 2008 et 2016, le nombre total d'emplois associatifs en Bretagne a augmenté de 8 475 emplois, plus rapidement que dans l'ensemble du secteur privé, tendance plus marquée dans la moitié Est de la Bretagne. Si, en volume, le nombre d'emplois associatifs est plus élevé dans les pôles urbains, en proportion, leur part dans l'emploi total est généralement plus importante dans les territoires ruraux.

2. Quelle est l'opinion des responsables d'associations en Bretagne ?

Le réseau d'experts Recherches et Solidarités et le CESER ont réalisé, pour la première fois en Bretagne, **une enquête d'opinion à laquelle ont répondu 1 184 responsables d'associations**, échantillon représentatif de la diversité associative en Bretagne. Ceux-ci ont été interrogés dans le contexte de **mai et juin 2017³** sur la situation et les perspectives de leur association, sur le rôle de cette dernière dans le territoire, et sur leur perception des changements induits par la réforme territoriale en cours. Le nombre élevé de réponses collectées ainsi que leur qualité traduisent la vitalité du tissu associatif en Bretagne ainsi qu'un important besoin de prise de parole dans l'espace public et aussi, probablement, la nécessité d'une écoute plus régulière et attentive.

- Un optimisme plus fort en Bretagne avec une inquiétude plus marquée sur le bénévolat

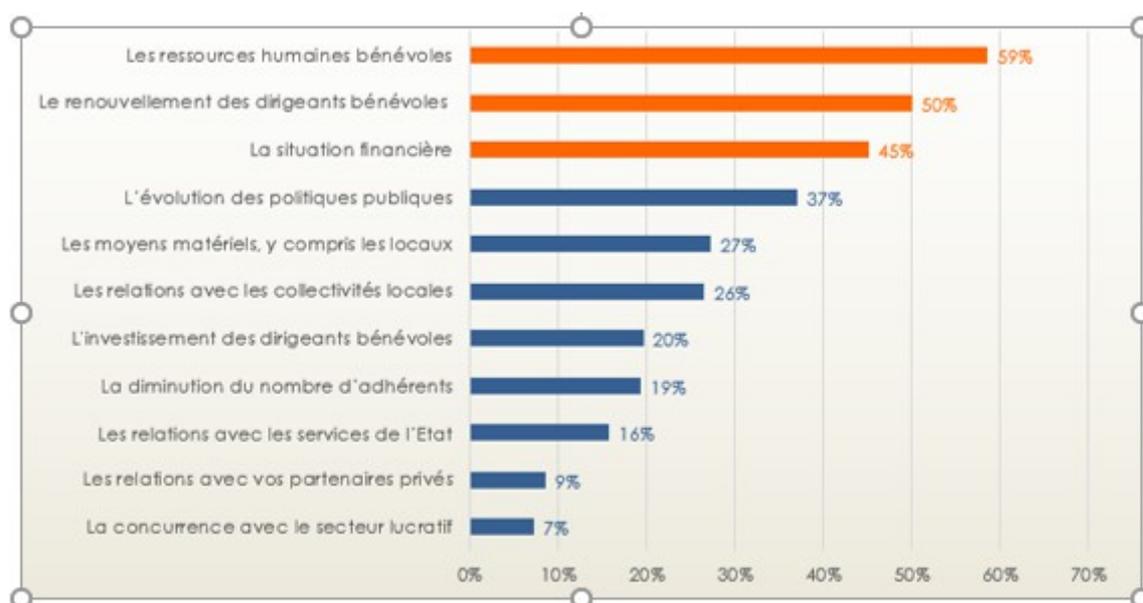
D'une manière générale, les responsables associatifs expriment un optimisme plus fort en Bretagne qu'au niveau national. Ils sont ainsi 76% à penser que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne, contre 67% à l'échelle nationale. Concernant la situation financière, les résultats sont plus partagés et proches de ceux de l'enquête nationale, avec toutefois une proportion moins importante de ceux la qualifiant de très difficile : 7% en Bretagne contre 11% à l'échelon national. S'agissant de la situation du bénévolat, comme au niveau national, la moitié des responsables associatifs en Bretagne est optimiste et l'autre, plus inquiète. Lorsqu'ils se projettent dans un avenir proche, après l'été 2017, ils se montrent là encore plus optimistes en Bretagne qu'au niveau national, 63% contre 57% ; ce que confirme la proportion plus élevée de ceux qui envisagent de nouveaux projets : 66% en Bretagne contre 59% au niveau national.

Tout n'est pas rose pour autant et les responsables associatifs en Bretagne expriment aussi de l'inquiétude. Leurs trois premières préoccupations sont les ressources humaines bénévoles pour 59% des responsables, suivies par le renouvellement des dirigeants bénévoles pour 50 % et enfin la situation financière pour 45 %. On observe une inquiétude plus forte en Bretagne qu'au niveau national sur la situation générale du bénévolat, en particulier sur le renouvellement des dirigeants bénévoles.

2 Précision : une même entreprise associative employeuse peut avoir plusieurs établissements employeurs. La moyenne française est de 1.2 établissements par association employeuse, celle-ci variant fortement selon les secteurs d'activité.

3 C'est-à-dire avant l'annonce gouvernementale, pendant l'été 2017, du gel puis de la réduction des contrats aidés et de nouvelles restrictions dans les financements publics

Figure 1. Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous paraissent les plus importants ?



Source : Recherches et Solidarités, Enquête sur l'opinion des responsables associatifs en Bretagne, mai-juin 2017 (1184 répondants, échantillon représentatif)

- Les associations agissent fréquemment dans une pluralité de territoires où leurs rôles et retombées sont multiples

Tout d'abord, les résultats de l'enquête indiquent que de très nombreuses associations en Bretagne interviennent déjà au-delà du seul territoire communal, notamment au niveau intercommunal, leur rayon d'action s'étendant parfois jusqu'à l'échelle internationale. La vie associative est multiterritoriale.

Ensuite, lorsque l'on questionne les responsables associatifs en Bretagne sur le rôle joué par leur association dans son territoire d'action, trois dimensions ressortent nettement, comme au niveau national : le développement des échanges, de rencontres et du lien social arrive nettement en tête avec 66% des réponses, suivi par l'éducation et la formation pour 49% et l'animation ainsi que l'attractivité du territoire pour 48%. Trois rôles sont mis en avant plus fréquemment en Bretagne qu'au niveau national : les solidarités et la réduction des inégalités au bénéfice des plus faibles (38% contre 29%), le sentiment d'appartenance au territoire (30% contre 20%) et le rôle d'expérimentation, de création et d'innovation (26% contre 20%). Le soutien et l'aide à l'insertion des personnes en situation de handicap sont également un peu plus souvent évoqués en Bretagne (14% contre 10%). Le rôle en faveur de l'emploi et du développement économique est cité par 19% des responsables d'association.

Les responsables associatifs perçoivent que leur action a des retombées sur les territoires bien au-delà de l'activité même de leur association, un peu comme si beaucoup avaient déjà intégré leurs contributions aux différentes dimensions du développement durable. Alors même que le monde associatif est très diversifié et souvent éclaté entre différents secteurs d'activité, ce fort ancrage territorial ouvre probablement des perspectives de coopération interassociative autour d'enjeux communs de développement local. Il ressort également, de l'enquête, un besoin d'interconnaissance plus approfondie entre les associations, les élus locaux, les services administratifs et le grand public.

- Dans un paysage territorial en évolution, la commune reste le principal partenaire des associations

Le premier partenaire public des associations en Bretagne est de loin la commune, citée par 71% des

responsables. L'enquête laisse apparaître la grande diversité des autres partenaires. On soulignera notamment que les relations entre associations elles-mêmes sont déjà une réalité pour la moitié d'entre elles, que 40% ont un partenariat avec des intercommunalités et que le Conseil régional est cité comme partenaire par un tiers des responsables associatifs en Bretagne et même par un tiers supplémentaire qui souhaiterait l'être. Dans le contexte de la réforme territoriale, les responsables associatifs en Bretagne étaient aussi interrogés sur leur perception de ces mutations. Ils ne sont que 30 % à se sentir un peu ou beaucoup concernés par la nouvelle répartition des compétences entre Région, Départements et communes. Seulement 23 % se disent un peu ou beaucoup concernés par la fusion de certaines intercommunalités.

A la question de savoir comment ils ont vécu ces changements du paysage territorial, encore très récents, la majorité d'entre eux (61%) dit ne pas se sentir concernée. Le reste se partage à parts presque égales entre ceux qui disent être concernés positivement (21%) et ceux qui, au contraire, s'en inquiètent (18%). Pour les associations qui disent avoir rencontré des difficultés en lien avec ce changement du paysage territorial, celles-ci concernent très majoritairement la réduction des soutiens financiers ou matériels (42%), puis en proportion moins importante, les changements dans les dispositifs d'aide (24%), l'identification de nouveaux interlocuteurs (19%) et des orientations politiques nouvelles (19%).

3. Les cinq grands défis de la vie associative en Bretagne

Le CESER de Bretagne souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur cinq grands défis de la vie associative en Bretagne tout en soulignant leur interdépendance.

3.1. Connaître et reconnaître la vie associative pour ce qu'elle *fait* et pour ce qu'elle *est*

- Connaître la vie associative en Bretagne et dans ses territoires

La vie associative est diverse, complexe et évolutive. Chercher à la définir sans y associer ses acteurs et représentants serait nier *a priori* son autonomie et ses spécificités, et même courir à l'échec assuré des relations entre les pouvoirs publics et les associations. Il en va de même pour la connaissance, au sens large, de la vie associative. En effet, malgré des progrès récents, celle-ci reste à ce jour très incomplète. L'observation de la vie associative en Bretagne est aujourd'hui fortement focalisée sur sa dimension économique et concerne quasi exclusivement les associations employeuses, sachant qu'au niveau national celles-ci concentrent environ 90% des ressources financières de l'ensemble des associations. Si cette observation est nécessaire pour une meilleure compréhension et reconnaissance du rôle économique des associations en tant que composante majeure de l'économie sociale et solidaire, elle ne concerne qu'un peu plus d'une association sur dix, la grande majorité étant exclusivement portée par des bénévoles. S'il existe bien en Bretagne, çà et là, quelques observations territoriales ou sectorielles embrassant à la fois les associations employeuses et non employeuses, celles-ci sont souvent expérimentales, isolées et non coordonnées sur le plan méthodologique. Beaucoup reste à faire afin de parvenir à une vision d'ensemble du paysage, des acteurs et des apports de la vie associative en Bretagne, dans toute sa diversité.

- Reconnaître les spécificités de la vie associative, ses acteurs et leurs contributions à l'intérêt général

Il ressort de l'étude du CESER que non seulement la vie associative n'est pas suffisamment connue en Bretagne, mais qu'elle souffre aussi d'un certain manque de reconnaissance sociale et politique. Celui-ci peut parfois se révéler très décourageant pour les responsables bénévoles et les professionnel.le.s qui s'y investissent souvent sans compter.

Pourtant, sans les associations, que seraient en Bretagne⁴ les pratiques culturelles et artistiques, la création artistique, les pratiques sportives, la protection de l'environnement, la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion des personnes en situation de handicap et des populations en situation de pauvreté et de précarité, l'action sociale et médico-sociale, la solidarité - dont la solidarité internationale -, la prévention et la promotion de la santé ainsi que la défense de ses usagers, la sauvegarde et la valorisation des patrimoines matériel et immatériel, l'éducation populaire, l'accompagnement périscolaire et les loisirs des enfants et des jeunes, la défense des consommateurs, la protection animale, le tourisme, le dialogue civil et la démocratie, l'animation et l'attractivité territoriales, le développement économique, etc. ? Que serait l'action publique dans ses différents champs d'intervention sans l'initiative, l'apport et le partenariat des associations ? Comment émergeraient et seraient pris en compte les nouveaux besoins sociaux, économiques, environnementaux, culturels, démocratiques, etc. ? Au final, sans les associations, qui bénéficierait de ces biens communs et services collectifs ou, dit autrement, qui en serait exclu ?

Les associations demandent à être reconnues non seulement pour ce qu'elles *font* mais aussi pour ce qu'elles *sont*, avec leurs spécificités et leurs contributions à l'intérêt général et au bien commun. Pour le CESER, la vie associative et l'engagement de ses bénévoles sont l'expression d'une citoyenneté en actes, essentielle au vivre ensemble, à la qualité de vie et, d'une manière générale, au développement régional durable. Non seulement la vie associative contribue à l'intérêt général mais son existence est aussi, *en soi*, d'intérêt général : que seraient la Bretagne et ses territoires sans les associations ?

Défi n°1 : Pour mieux connaître et reconnaître la vie associative en Bretagne, le CESER formule notamment les préconisations suivantes :

- Préserver et valoriser la liberté d'association et l'autonomie de la société civile
- Reconnaître que l'existence même de la vie associative est un bien commun ;
- Reconnaître qu'elle concourt à l'intérêt général non seulement pour ce qu'elle fait mais aussi pour ce qu'elle est, en mettant au coeur de cette reconnaissance le projet associatif qui fonde son existence et lui donne sens ;
- Co-organiser des assises régionales de la vie associative en Bretagne, par exemple tous les trois ans, à décliner dans les territoires ;
- Créer et pérenniser une plateforme d'observation régionale de la vie associative en Bretagne en s'appuyant sur les observations existantes et diffuser les connaissances

3.2. Cultiver les richesses humaines de la vie associative

Les richesses humaines de la vie associative sont fortes de la grande diversité des personnes qui s'y engagent et y participent. Dans les associations employeuses, bénévoles et salarié.e.s sont le plus souvent en symbiose : les bénévoles peuvent être à l'origine des emplois tout comme l'action des salarié.e.s peut favoriser l'engagement des bénévoles et même la création de nouveaux emplois, dans une sorte de cercle vertueux. La question de l'emploi associatif étant mieux connue et déjà prise en compte par le Conseil régional dans le cadre de la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS) adoptée en février 2017, le CESER a fait le choix d'approfondir davantage le sujet du bénévolat, étant précisé que les données existantes sont essentiellement nationales.

3.2.1. Le bénévolat associatif, dans l'ensemble, se porte bien

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) national a proposé une définition du bénévolat qui fait aujourd'hui référence : « *Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non*

⁴ Liste d'exemples non exhaustive et non hiérarchisée

salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». Dans ses travaux, Recherches et Solidarités en distingue trois formes : le *bénévolat au sein d'une association*, le *bénévolat au sein d'une autre organisation* (syndicale, politique, religieuse...) et le *bénévolat informel* (ex : entraide de voisinage...).

- La bonne santé générale du bénévolat associatif ne doit pas occulter certaines difficultés

Tandis que certains s'alarment d'une crise de l'engagement bénévole associatif, les études nationales sur la question montrent pourtant la tendance inverse : le bénévolat associatif, dans l'ensemble, se porte bien. En effet, en 2016, 25% de la population française (18 ans et plus) donnaient du temps à une association contre 22,6% en 2010 ; 15.7% s'engageaient sous la forme du bénévolat informel ; et 8.4% donnaient du temps à un autre type d'organisation. Entre 2010 et 2016, parmi ces trois formes de bénévolat, le bénévolat associatif est celui qui a progressé le plus rapidement. Ces taux moyens ne doivent toutefois pas occulter les freins à l'engagement associatif rencontrés par certaines personnes : les moins diplômées, celles en situation de pauvreté et de précarité, les personnes en situation de handicap, celles qui sont en activité professionnelle, les femmes, les jeunes, les personnes isolées... De même, ce dynamisme général ne doit pas masquer les difficultés rencontrées par de nombreuses associations pour le renouvellement des responsables bénévoles.

- Si de nouvelles formes d'engagement plus ponctuel apparaissent, le bénévolat associatif régulier reste majoritaire

Si les tendances confirment l'émergence d'un bénévolat associatif plus ponctuel et « distancié », autant soucieux d'engagement pour soi que pour les autres, on est très loin d'observer un effondrement du bénévolat associatif régulier : dans la population française, le bénévolat associatif de fréquence hebdomadaire concerne toujours environ 1 personne sur 10, et augmente même légèrement entre 2013 et 2016. Or, comme le souligne Recherches et Solidarités, « *dans les associations, la colonne vertébrale indispensable au bon fonctionnement et à la permanence des actions est constituée par celles et ceux qui interviennent régulièrement, généralement sur un mode hebdomadaire* ». Parmi l'ensemble des bénévoles associatifs, les trois quarts donnent de leur temps toute l'année (75.5%), le reste à une période précise (24.5%). Si l'on considère uniquement les premiers, ils se répartissent en 31% de bénévoles donnant quelques heures chaque mois, 29% quelques heures toutes les semaines et 16% un jour ou plus par semaine. En additionnant ces deux dernières catégories qui concernent les bénévoles les plus réguliers, on peut donc dire que, parmi l'ensemble des bénévoles associatifs, 45% donnent du temps à leur association chaque semaine.

- Des bénévoles qui s'engagent avant tout pour être utiles, défendre une cause et aussi pour s'épanouir personnellement

Des dernières enquêtes d'opinion menées auprès des bénévoles associatifs en France, il ressort que les bénévoles s'engagent d'abord pour « être utiles à la société et aux autres » (83%), pour « la cause défendue » (55%) et pour leur « épanouissement personnel » (49%). Les principales satisfactions retirées du bénévolat associatif sont « le contact et les relations avec l'autre » (75%), le « plaisir d'être efficace et utile » (60%) et « la convivialité » (56%). Même si les bénévoles mentionnent parfois quelques déceptions, en particulier sur les effets limités des actions menées (27%) et sur le fonctionnement de l'association (19%), 68% des bénévoles disent « se sentir bien dans leur association ». Lorsque l'on interroge les bénévoles associatifs sur leurs attentes personnelles pour bien vivre leur activité bénévole, la première qui ressort concerne la formation (37% des bénévoles associatifs) et, la deuxième, l'aide d'autres bénévoles (32%). Entre 2010 et 2016, les attentes qui progressent d'ailleurs le plus ont trait à la formation et à la reconnaissance de leur action personnelle dans l'association. On soulignera aussi que si un tiers des bénévoles associatifs dit « éviter de penser à l'avenir et préférer se consacrer au présent », un autre tiers aimerait « transmettre son savoir faire à un ou plusieurs bénévoles » dans les prochaines années.

L'ensemble des attentes exprimées par les bénévoles souligne l'importance de développer des lieux –

physiques et numériques - et des actions pour accompagner, former, sécuriser, soutenir et valoriser les bénévoles dans leurs territoires de proximité. Or, dans la conduite de son étude, le CESER a pu observer de fortes inégalités territoriales dans l'accès aux ressources d'accompagnement de la vie associative. Si de nombreux points d'appui territoriaux existent, ils restent souvent peu connus des principaux intéressés ou, s'ils le sont, insuffisamment mis à profit.

3.2.2. La consolidation de l'emploi associatif est un enjeu économique et social très important

La question de l'emploi associatif représente un enjeu économique et social très important puisque, en Bretagne, un peu plus d'un emploi sur dix du secteur privé relève du champ associatif, représentant près de 100 000 salariés. Il existe déjà des dispositifs régionaux et territoriaux, souvent en lien avec le soutien à l'économie sociale et solidaire, pour aider à consolider et développer l'emploi associatif, comme par exemple le Dispositif local d'accompagnement (DLA), le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP), les Emplois associatifs d'intérêt régional soutenus par le Conseil régional ainsi que les nombreuses autres initiatives territoriales, etc. Il faut aussi mentionner les contrats aidés du secteur associatif qui sont avant tout des dispositifs d'aide à l'insertion des personnes et non une aide pérenne au projet associatif par des emplois durables. L'annonce récente de leur forte réduction a d'ailleurs fait l'objet d'un vœu du CESER en septembre 2017 afin d'alerter sur les conséquences dommageables pouvant en résulter tant pour les personnes en insertion que pour les associations et les services rendus à la population.

Mais l'enjeu de la consolidation de l'emploi associatif est bien plus vaste. Il doit être mis en lien avec celui de l'adaptation des modèles socio-économiques très divers et parfois fragiles des associations employeuses (Cf. point suivant), en particulier des petites et moyennes associations. D'où l'intérêt de développer, au-delà d'un soutien public nécessaire au fonctionnement de nombreuses associations, plusieurs types de réponse dans les territoires, comme par exemple les démarches de mutualisation de la fonction employeur et de certains emplois par la création de groupements d'employeurs du secteur non marchand.

**Défi n°2 : Pour cultiver les richesses humaines associatives,
le CESER préconise notamment les actions suivantes :**

1) Pour encourager, accompagner et soutenir les bénévoles

- Soutenir fortement les bénévoles qui prennent des responsabilités en créant des conditions et des environnements facilitants qui donnent envie de s'engager : accompagnement, conseil, information, formation, transmission, valorisation, sécurisation juridique et financière, défraiement, conciliation des temps, garde d'enfants, matériel et usages numériques, locaux, transports, aide aux fonctions de représentation dans les instances publiques...
- Encourager et faciliter le bénévolat associatif de toutes les personnes qui souhaitent s'y engager, en étant particulièrement attentif aux situations de celles qui sont confrontées à des difficultés particulières : handicaps, pauvreté et précarité, activité professionnelle, éloignement...
- Promouvoir l'égal accès des femmes aux responsabilités associatives, en particulier aux fonctions de présidentes (2/3 d'hommes actuellement) en s'appuyant sur les politiques nationale et régionale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Connaître et mieux prendre en compte les nouvelles formes d'engagement dans la vie associative, y compris en innovant dans la gouvernance démocratique des associations ;
- Encourager le bénévolat associatif des jeunes en prenant en compte leurs attentes et nouveaux modes d'engagement ; faciliter les rencontres avec les associations locales, par exemple en organisant régulièrement des temps d'échanges au sein d'établissements d'enseignement volontaires : écoles, collèges, lycées, centres de formation d'apprenti.e.s, enseignement supérieur, centres de formation continue...

- Engager une réflexion au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) sur l'élaboration d'une « carte régionale de la formation des bénévoles associatifs » ; intégrer l'enjeu de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) bénévole.

2) Pour consolider l'emploi associatif

- S'appuyer sur la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS) adoptée par le Conseil régional en février 2017, en étant particulièrement attentif à la fragilité de l'emploi dans les Petites et moyennes associations employeuses (PMAE) ;

- Développer le conventionnement pluriannuel pour sécuriser le financement public des emplois associatifs d'intérêt général ; bien distinguer l'aide à l'insertion professionnelle de l'aide à l'emploi associatif durable en lien avec le projet associatif ;

- Renforcer les moyens humains et financiers des opérateurs du Dispositif local d'accompagnement (DLA) en Bretagne et expérimenter un DLA dédié à la transmission associative ;

- Encourager et soutenir fortement les initiatives de mutualisation interassociative dans les territoires en termes de gestion partagée des richesses humaines.

3.3. Adapter les modèles socio-économiques aux mutations

Dans un contexte général de mutations multiples et pour mettre en œuvre leur projet associatif dans la durée, les associations ont besoin de ressources pérennes, de maîtriser leurs charges, de s'organiser en interne et de développer des partenariats externes stables, qu'ils soient publics et/ou privés. Les moyens économiques des associations n'étant pas dissociables de leur objet social à but non lucratif, il apparaît préférable de parler de « modèle socio-économique » que de « modèle économique ». De nombreuses associations faisant face actuellement à d'importantes contraintes financières, en raison notamment de l'instabilité et de la réduction des financements publics – ce dont le CESER s'inquiétait déjà dans un vœu d'octobre 2014 - ainsi que de la mise en concurrence de certaines de leurs activités, le CESER a fait le choix ici de développer le seul volet financier des modèles socio-économiques, sachant qu'il est inséparable des autres enjeux et défis de la vie associative.

- La structure financière des associations varie fortement selon les secteurs d'activité et leurs situations particulières, notamment si elles sont employeuses ou non

Selon les travaux nationaux de Viviane Tchernonog, chercheuse au CNRS, on peut distinguer quatre grandes catégories de ressources financières associatives : les cotisations des usagers, les dons et le mécénat, les recettes d'activité privées et publiques (commandes publiques), et les subventions publiques. Ces deux dernières catégories sont à différencier : lors d'une *commande publique* (appel d'offres, délégation de service public...), l'association répond au projet et au cahier des charges initiés et définis par la personne publique, elle en est le prestataire ou le délégataire ; alors qu'une *subvention* est une aide financière ou en nature visant à soutenir des actions, projets ou activités initiés, définis et mis en œuvre par l'association elle-même, non plus comme prestataire mais comme partenaire de la personne publique. Dans la pratique, il peut arriver que la frontière séparant commande publique et subvention publique soit difficile à déterminer, par exemple lorsqu'une subvention est attribuée suite à un appel à projets ne laissant qu'une très faible marge de manœuvre aux associations...

Au niveau national, la structure générale des financements associatifs fait apparaître la part prépondérante des recettes d'activité (commande publique et participation privée des usagers) : 61% du total des ressources. Contrairement à certaines idées courantes, les subventions publiques ne représentent en moyenne que 25 % de l'ensemble des financements associatifs. Viennent ensuite les cotisations, 11%, puis les dons et le mécénat, 4%. Ne sont présentés ici que des chiffres globaux mais les modèles socio-économiques, au sens

financier du terme, varient fortement entre les secteurs d'activité associatifs. C'est aussi le cas entre les associations employeuses et celles qui ne fonctionnent qu'avec des bénévoles, entre les associations qui exercent certaines de leurs activités dans le secteur concurrentiel et celles dont l'action est proche, voire délégataire, du service public.

- De rapides et importantes mutations dans la structure des financements associatifs

La structure financière des budgets associatifs en France, *toutes associations confondues*, a connu de rapides et importantes mutations entre 2005 et 2011. Si les financements publics et privés se partagent toujours à parts quasi égales, on observe en revanche une diminution importante de la part des subventions publiques qui passe de 34% des financements associatifs à 24% (- 17% en volume), et une explosion de la part des commandes publiques passant de 17% à 25% de l'ensemble des financements (+73% en volume). La part de la participation des usagers a également significativement augmenté passant de 32% à 36% du total des financements, en raison notamment de la forte augmentation des ventes aux usagers (+29% en volume), reflet d'une tendance à la privatisation des financements associatifs. S'agissant des financeurs publics, on observe qu'en 2011 les financements de l'Etat représentaient 11,3% de la totalité des ressources associatives (12% en 2005), très proches de ceux des communes (11,5% contre 14% en 2005) et des départements (12,3% contre 10% en 2005). Viennent ensuite les ressources provenant des organismes sociaux (6.7% contre 7.1% en 2005) et, fermant la marche, celles des Régions (3,5% contre 4% en 2005), des autres collectivités publiques (3.2% contre 3% en 2005) et de l'Europe (1.1% contre 1% en 2005).

Parmi les conséquences de ces mutations de modèle socio-économique auxquelles s'adaptent les associations, on peut craindre que la baisse des subventions publiques et la part croissante des commandes publiques réduisent la liberté et la capacité d'innovation des associations, ce qui est déjà une réalité pour nombre d'entre elles en Bretagne. Un autre risque est que les associations, face à la réduction des financements publics, se tournent davantage vers les publics les plus solvables, délaissant ou négligeant les autres, réduisant ainsi leur rôle dans la cohésion sociale. Une autre menace est le risque d'accroissement des inégalités entre des territoires suffisamment riches pour accompagner le développement associatif et d'autres, aux moyens plus limités, et dans lesquels pourtant les besoins sociaux augmentent. Enfin, Viviane Tchernonog entrevoit un autre danger, celui d'une disparition générale des associations moyennes (notamment celles dont les budgets annuels s'étendent de 10 000€ à 500 000€), mouvement déjà engagé, où pourtant l'initiative citoyenne est très importante. La conséquence possible est une « dualisation » du secteur associatif entre d'une part, de petites associations pouvant toujours compter sur les cotisations des adhérents et, d'autre part, de très grandes associations aux modèles socio-économiques plus robustes.

Défi n° 3 : Pour adapter les modèles socio-économiques des associations aux mutations, le CESER préconise notamment les actions suivantes :

- Aider les associations qui le veulent à adapter leurs modèles socio-économiques au service de leurs projets associatifs ;
- Etre attentif à la fragilité particulière des petites et moyennes associations employeuses ;
- Accompagner les associations qui le souhaitent dans l'étude de la diversification de leurs sources de financement ;
- Réhabiliter la subvention de fonctionnement au projet associatif défini par les associations elles-mêmes, et veiller à ce que la commande publique et les appels à projets valorisent ce dernier ;
- Engager une réflexion régionale sur la mutabilité des statuts associatifs et leur adaptation au développement du projet et de l'activité.

3.4. Mettre l'outil numérique au service de tous et du projet associatif

Les technologies et usages numériques sont à la source de nombreuses innovations et de multiples changements qui traversent l'ensemble de la société et des activités humaines. Qu'en est-il dans la vie associative ? Comment mettre la transformation numérique au service du projet associatif ? Comment faire en sorte que les usages numériques bénéficient à tous dans les associations et ne deviennent pas un nouveau facteur d'exclusion, y compris dans les modes de gouvernance ?

- Une large appropriation des outils et usages numériques par les associations avec un fort potentiel de développement

Alors que certains s'inquiètent du retard qui serait pris par les acteurs associatifs dans l'intégration des technologies et usages numériques, une étude nationale menée par Solidatech et Recherches et Solidarités en 2016 montre au contraire que « *le numérique est aujourd'hui au cœur de l'activité associative* ». Elle fait ressortir une large palette d'usages, tant en ce qui concerne la communication que la gestion et la vie interne de l'association. Ainsi, en 2016, près de trois associations sur quatre disposent d'un site Internet (73%) et les deux tiers disent utiliser des outils de comptabilité numériques (66%) et les réseaux sociaux (62%). Près de la moitié (51%) dit utiliser des outils de gestion numériques. Même les outils collaboratifs et les logiciels libres, dont le développement est plus récent, sont exploités respectivement par 43 % et 41% des associations... En revanche certains usages numériques restent encore peu mobilisés comme le financement en ligne, les applications pour smartphone et les formations à distance qui ne sont utilisés que par environ 10 % des associations. Un fort potentiel de développement existe donc dans ces usages encore minoritaires, en particulier dans le champ de la formation qui, nous l'avons vu, est une attente forte des responsables associatifs qui sont aussi, sur le sujet, en demande d'accompagnement.

Cet accompagnement est d'autant plus important que sans diffusion ni partage de la culture générale sur le numérique (ou « littératie numérique »), la transition numérique peut engendrer très rapidement de nouvelles exclusions dans la vie associative : c'est tout l'intérêt d'une approche dynamique de l'inclusion numérique (ou « *e-inclusion* ») en tant qu'enjeu d'inclusion sociale. Comme l'a dit un membre du Conseil régional des jeunes, lycéen.ne.s et apprenti.e.s (CRJ) de Bretagne lors d'un échange avec le CESER : « *Les outils numériques sont un support, pas une fin en soi. Une association, c'est plus humain que virtuel* ». Cette transformation numérique, dont le modèle valorise l'organisation en réseau non centralisé, les plateformes et les relations « de pair à pair », questionne aussi fortement les modes de structuration, de fonctionnement et de gouvernance associatifs.

Défi n°4 : Pour mettre l'outil numérique au service de tous et du projet associatif, le CESER préconise notamment les actions suivantes :

- Créer une plateforme régionale numérique agrégeant les contenus et ressources pour les associations ; mettre à disposition ou créer des salles de visioconférences accessibles aux associations dans leurs territoires de proximité, notamment pour faciliter la formation ouverte à distance, le « bénévolat à distance » lorsqu'il est possible et pour limiter les déplacements ;
- Développer, notamment par la formation, une culture générale sur le numérique parmi les acteurs de la vie associative ; renforcer en particulier cette action par le biais du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) et développer en Bretagne le Dispositif local d'accompagnement (DLA) « transition numérique » ;
- Veiller, au sein des associations, à ce que les technologies et usages numériques soient mis au service de tous et du projet associatif ;
- Faire en sorte que tout projet numérique soit accompagné d'un projet d'inclusion numérique, y compris par l'accès au très haut débit pour tous (Bretagne très haut débit).

3.5. Relever le défi de la structuration, de la coopération et de l'accompagnement dans les territoires

Pour relever les nombreux défis de la vie associative en Bretagne, ses acteurs pourraient, s'ils le souhaitent, s'organiser - et se réorganiser - à différentes échelles territoriales. En effet, la reconfiguration récente du paysage territorial implique d'abord le développement de nouvelles coopérations interassociatives volontaires, ensuite une meilleure coordination régionale de l'action publique, et enfin la structuration du réseau territorial de l'accompagnement de la vie associative.

- Mieux se structurer et coopérer entre associations dans les territoires

Même si une part conséquente des associations est rassemblée au sein de fédérations, de coordinations ou d'autres grands réseaux, représentés au niveau régional par le Mouvement associatif, et si ceux-ci réalisent déjà un important travail de structuration, le paysage associatif reste largement morcelé. Ceci découle de la liberté d'association, de la diversité, de la vitalité et de la créativité de la société civile en Bretagne. Dans un contexte marqué par des mutations multiples et rapides, notamment par un environnement territorial mouvant et des tensions financières croissantes, ce foisonnement et cette dispersion associatifs peuvent aussi représenter une certaine faiblesse pour relever les défis présents et à venir. Cette division peut même être exacerbée, dans certains secteurs, par la mise en concurrence des associations entre elles, par exemple sur un marché privé ou pour répondre à une commande publique. Or, comme l'a souligné un expert auditionné, « *la vie associative consiste à faire mieux ensemble ce qu'on n'aurait pas pu faire seul* ». Si ce principe concerne chaque association prise isolément, il pourrait probablement s'appliquer plus souvent à différentes associations volontaires pour se fédérer davantage autour d'enjeux communs ancrés à leur secteur d'activité et/ou à leur(s) territoire(s). Cet enjeu du développement de la coopération et de la mutualisation interassociatives apparaît de plus en plus essentiel, voire une question de survie, pour certaines associations fragiles ou qui pourraient rapidement le devenir. L'action publique pourrait l'encourager et le soutenir aussi volontairement que délicatement, dans le respect de la liberté, de l'indépendance et des spécificités associatives.

- Mieux coopérer entre acteurs publics pour soutenir la vie associative en Bretagne

Comme les associations, les acteurs publics sont confrontés à de nombreuses mutations et contraintes qui les amènent fréquemment à remettre en question le niveau, les modalités et critères de leur soutien à la vie associative. Comme les associations, l'action publique est souvent dispersée et sans coordination : il y a presque autant de politiques associatives en Bretagne qu'il y a d'acteurs publics. Cette situation, induite par la libre administration des collectivités territoriales, peut être vue comme une opportunité pour démultiplier les soutiens locaux à la vie associative, mais elle peut aussi être considérée comme une faiblesse dans un contexte de crise des finances publiques provoquant un certain repli des collectivités et de leurs groupements sur leurs compétences obligatoires et spécialisées, tandis que, de son côté, l'Etat se recentre sur ses missions régaliennes. Plusieurs acteurs associatifs rencontrés par le CESER ont aussi alerté sur le risque d'éloignement des décideurs des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) - notamment lorsqu'ils sont de grande taille - par rapport aux besoins et aux acteurs de la vie associative locale. Le risque pour les associations locales est que les différents financeurs finissent, en l'absence de soutien coordonné, par « renvoyer la balle » et qu'elles se retrouvent, au final, avec moins de soutien, voire sans soutien et sans interlocuteur public.

- Mieux coopérer entre acteurs publics et associations pour structurer l'accompagnement territorial de la vie associative en Bretagne

S'il existe de nombreux points d'appui territoriaux à la vie associative en Bretagne, ceux-ci sont de natures très

diverses et inégalement répartis. Sauf exception, ils ne coopèrent qu'assez peu entre eux. En réalité, il n'existe pas en Bretagne de carte régionale complète et encore moins de réseau régional de l'accompagnement de la vie associative, ce alors même que les besoins et attentes des acteurs associatifs en ce domaine sont très importants, ne serait-ce qu'en termes d'information, de conseils, de formation et de mutualisation par exemple. La mise en place de ce réseau régional de l'accompagnement relève en premier lieu de l'initiative et de la responsabilité du secteur associatif lui-même. Pour advenir, il a besoin du soutien d'une action publique régionale coordonnée dont le Conseil régional et l'Etat en région pourraient prendre l'initiative en y associant le Mouvement associatif et d'autres collectivités territoriales volontaires. La mise en place et la structuration de cet accompagnement territorial de la vie associative en Bretagne suppose donc une triple coordination : celle des associations entre elles et de leurs fédérations, celle des acteurs publics entre eux et enfin, celle permise par l'heureuse rencontre des deux premières.

Défi n° 5 : Pour améliorer la structuration territoriale de la vie associative, de son soutien et de son accompagnement, le CESER préconise notamment les actions suivantes :

- Mieux reconnaître les associations, dans toute leur diversité, comme des acteurs à part entière de la démocratie territoriale, à tous les niveaux ;
- Encourager le développement des coopérations interassociatives dans les territoires ; y compris par la consolidation de l'aide apportée aux têtes de réseaux, fédérations et coordinations associatives et au Mouvement associatif pour développer leur rôle de structuration territoriale et régionale ;
- Développer les démarches de type « Charte d'engagements réciproques » ;
- Mutualiser les fonctions supports de la vie associative au niveau intercommunal avec des relais communaux de proximité dans les grands EPCI ; intégrer son rôle dans les projets de territoire ainsi que dans les actions de revitalisation des centralités⁵ ;
- Mieux coordonner l'action publique de soutien à la vie associative en Bretagne en inscrivant cet objectif à l'ordre du jour de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et en mobilisant les outils de contractualisation territoriale ;
- Intégrer les enjeux de la vie associative dans le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Bretagne (SRADDET) ;
- Développer l'interconnaissance entre les associations, les élus territoriaux et leurs services administratifs, notamment par des actions de co-formation ;
- Recenser, cartographier, structurer et coordonner le réseau territorial des acteurs de l'accompagnement de la vie associative en Bretagne en veillant à sa bonne articulation avec le réseau des pôles de l'économie sociale et solidaire

Conclusion

Que serait la Bretagne sans les associations ?

La vie associative est une composante essentielle du développement durable et solidaire de la Bretagne et de ses territoires ainsi qu'un élément fondamental de sa qualité de vie et de sa cohésion sociale. Elle constitue aussi un facteur d'attractivité et de rayonnement de la Bretagne en France, en Europe et ailleurs dans le monde. L'exercice de la liberté d'association participe du pluralisme de l'espace public et du débat démocratique, du lien social, de l'animation et de la vitalité locales, ainsi que de l'innovation, à tous les niveaux territoriaux. La vie associative contribue souvent à faire émerger l'intérêt général et concourt à sa réalisation, c'est pourquoi il faut la reconnaître et la soutenir pour ce qu'elle est autant que pour ce qu'elle fait.

⁵ Voir le rapport du CESER de Bretagne « Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne : réinventons les centralités ! », octobre 2017

La reconnaissance de l'intérêt général de la vie associative ressort fondamentalement d'une décision politique, expression démocratique d'un choix de société. Elle ne devrait donc pas relever de seuls critères fiscaux. La vie associative est un bien commun à faire vivre et à cultiver ensemble.

Face aux nombreux défis qui se présentent, dans un contexte de mutations et de transitions de toute nature, la diversité, le maillage territorial, la capacité d'adaptation et d'innovation des associations sont un réel atout pour la Bretagne. Toutefois, ces dernières ne pourront les relever en restant trop isolées et dispersées. Leur capacité originelle à « faire mieux ensemble ce qu'on ne pourrait pas faire seul » pourrait se révéler une force vive pour embrasser l'avenir avec confiance, en innovant elles-mêmes ainsi qu'avec leurs partenaires publics et privés.

Sans les associations, la Bretagne ne serait plus la Bretagne.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Les défis de la vie associative en Bretagne

Nombre de votants : 119

Ont voté pour l'avis du CESER : 119

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Sophie JEZEQUEL (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Olivier LE COUVIOUR (CRMA), Louis NOEL (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Jean HAMON (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOUE (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), (Par accord UNAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Fanny LE BRECH (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de M. Yannick HERVÉ Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Madame La Vice-Présidente du Conseil Régional, Monsieur le Président, Cher.e.s Collègues,

Je souhaite, au nom des associations de jeunesse et d'éducation populaire, me réjouir de la grande qualité de ce rapport sur la vie associative en Bretagne. Alors certes ce n'est pas un document réalisé par les seuls acteurs associatifs, nous aurions probablement insisté sur telle ou telle dimension, sur telle ou telle priorité. Ce rapport constitue cependant très clairement le premier rapport officiel et indépendant sur lequel vont pouvoir s'appuyer associations et pouvoirs publics dans la consolidation de leur nécessaire dialogue en Bretagne.

Et je le répète c'est un rapport de grande qualité.

Ce qui a été, également de grande qualité, c'est le processus qui a conduit à ce rapport final. Chacune, chacun dans cette assemblée est imprégné de ce cheminement collectif qui se construit au cours d'une étude au sein d'une commission. Pour moi c'était une grande première. Arrivé l'an dernier au Ceser en cours d'étude sur les espaces publics, j'ai pu participer cette fois à l'ensemble de la démarche sur un domaine dans lequel je baigne depuis plusieurs décennies. Cette prise de recul, cette prise de hauteur qu'a permis le travail collectif d'acteurs d'origines très diverses, soutenu par un professionnel de très grande valeur, m'a permis d'appréhender de nouvelles facettes de la dimension sociétale de la VA....ce qui m'a fait grandir...si! si! c'est manifestement possible à tout âge.

Parce que j'ai utilisé un peu plus que mon temps autorisé lors de la dernière session sur ce même sujet à l'occasion des mesures visant les emplois aidés, Je souhaite en dernier lieu, Monsieur le Président, me réjouir, au-delà de la grande qualité de ce rapport, me réjouir de **son existence même** grâce à l'initiative du Conseil Régional, m'en réjouir au nom du Mouvement associatif de Bretagne que j'ai le bonheur de présider, m'en réjouir au nom des 40 000 associations qu'il regroupe et plus généralement au titre de l'ensemble des 65 à 70 000 associations dont il est le porte-voix.

La vie associative, comme l'ensemble de notre société bretonne, vit une période déterminante. Récemment impactée par les mesures sur les contrats aidés qui concernent directement moins de 10% de ses emplois, elle est cependant à un carrefour bien plus vaste que celui de l'emploi. Multiple et foisonnante, la vie associative va devoir choisir sa voie. Multiples et sous des pressions diverses, les pouvoirs publics qui soutiennent la vie associative vont devoir choisir la voie dans laquelle ils souhaitent diriger les territoires de Bretagne au cours des prochaines années.

Bien entendu ce n'est pas la seule vie associative qui va permettre à nos territoires de refaire société plutôt que de continuer de dériver vers le risque du repli sur soi et du rejet de l'Autre. Bien entendu ce n'est pas la seule vie associative qui sauvera ce Vivre ensemble et ce Faire ensemble, si caractéristiques de la Bretagne. Mais Ensemble, Pouvoirs publics et associations, nous sommes confrontés à l'enjeu crucial de la cohésion sociale.

Ce rapport qui est soumis à notre approbation est un véritable levier dont nous allons nous saisir dès le 14 avril prochain lors des premières assises régionales de la Vie associative. Je vous informe donc Monsieur le Président que pour ce rapport, je vais voter pour !



Intervention de M. Dominique LECOMTE Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La vitalité du tissu associatif breton est une chance. Insuffisamment connue et mise en avant comme le souligne avec raison ce rapport riche d'enseignements et de propositions.

Nous avons pourtant un regret : que ce rapport, pourtant fourni, fasse l'impasse sur les enjeux et les risques de gestion associative.

La raréfaction des ressources publiques, qui contribuent encore largement au financement des associations, impose pourtant de porter un regard de bon gestionnaire sur ces forces vives de notre région. Pourquoi dès lors ne pas évoquer, comme pour toute politique publique, les améliorations nécessaires au suivi du financement de la vie associative ? Nous aurions pu évoquer des pistes de travail concernant par exemple :

- La complémentarité et les risques de concurrence par rapport au secteur marchand,
- Les conditions de soutien public, la pertinence d'objectifs et de suivi de ceux-ci comme pour toute organisation,
- Ou encore les menaces et risques fiscaux pesant sur certaines structures.

Peut-être n'est-ce pas l'approche la plus enthousiasmante du monde associatif. Mais l'élaboration de ce rapport était l'occasion d'aborder la globalité des défis auxquels il est confronté.

Domage que nous n'ayons pas pu pousser cette réflexion jusqu'au bout. Tout le monde y aurait gagné.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Nadine SAOUTI Comité régional CGT de Bretagne

La CGT tient à souligner la qualité de cette étude portant sur les défis de la vie associative en Bretagne qui, par son approche générale, a su, dans toute la diversité des champs d'intervention, donner la parole aux responsables associatifs.

La dynamique associative porte des enjeux de solidarité, de cohésion sociale, territoriale et de démocratie, autour des missions d'intérêt général répondant à des besoins sociaux souvent fondamentaux.

Une grande majorité d'associations dépend des financements publics, principalement pour celles qui emploient des salariés. Aussi, au regard des baisses des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, on ne peut qu'être inquiet du devenir de certaines d'entre elles et des conséquences auprès des populations de la diminution voire de la disparition de certaines de leurs activités.

L'étude met l'accent, entre autre, sur la nécessité de formation des bénévoles et sur la consolidation des emplois associatifs aujourd'hui encore trop précaires. La CGT ne peut que soutenir ces préconisations car elles vont dans le sens de l'intérêt général d'autant plus que, depuis septembre dernier, par le gel du nombre de contrats aidés et leur réduction massive en 2018, bon nombre d'associations se trouvent face à de graves difficultés de fonctionnement.

Mais rappelons que, déjà en 2001, la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), représentative des divers domaines de l'activité associative, s'engageait en signant avec l'État une charte visant à «*valoriser l'ensemble des ressources humaines associatives par le respect des règles du droit social, par un effort d'information et de formation des bénévoles et des salariés et la prise en compte de leurs acquis d'expérience, par la mutualisation de moyens permettant aux petites associations d'offrir à leurs salariés et bénévoles des formations de qualité et des perspectives de promotion sociale*».

16 ans plus tard, l'étude du CESER réaffirme toujours l'importance de ces enjeux.

Pour conclure, la CGT souhaite mettre l'accent sur le fait que préconiser davantage de droits et de moyens pour le mouvement associatif ne doit pas, pour autant justifier par un mouvement de transfert de compétences, le désengagement de l'État dans ses missions de services publics.



Cette étude, que nous soutenons, répond à une saisine du Conseil Régional antérieure à la décision gouvernementale de réduire fortement les emplois aidés, en partie destinés aux associations. Elle montre combien la vie associative est importante en Bretagne et joue un rôle considérable de cohésion sociale et de démocratie au quotidien dans beaucoup de domaines, notamment dans l'éducation et la défense de l'environnement.

L'engagement associatif est force d'initiatives et de propositions, en organisant des événements, des débats, des cycles de formation, et aussi une veille juridique et des missions de services public comme la gestion d'espaces naturels publics ou privés.

L'action des associations répond à une demande de participation des citoyens et contribue à les réinvestir dans la vie publique. Elle répond enfin à la nécessité de défendre l'intérêt général, et non des intérêts catégoriels auprès des décideurs.

Elles ont un rôle fondamental dans la participation aux instances consultatives et de concertation, au niveau national comme local, ou encore dans l'enrichissement des consultations publiques.

Elles ont un rôle de lanceurs d'alerte, mais aussi de facilitateurs et de gestionnaires....La Bretagne en a bénéficié et peut aujourd'hui , en comptant sur elles, aller plus loin en appuyant leurs actions pour réussir ensemble les transitions.



Intervention de Mme Sophie JEZEQUEL Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

Le rapport concernant «les défis de la vie associative en Bretagne» comporte une telle richesse d'informations et de questionnements qu'il n'est pas aisé de formuler un avis définitif.

Nous saluons l'exercice pédagogique de clarification sur le paysage du monde associatif, les éclairages chiffrés qui donnent des repères sur la dynamique associative en Bretagne, sur la perception des évolutions par les responsables associatifs, et enfin le travail prospectif à partir des scénarii parfois décapants joints à l'annexe de ce rapport. Nous nous arrêterons donc sur quelques points qui retiennent notre attention et méritent de poursuivre la réflexion engagée.

Le rapport met en évidence les questionnements et inquiétudes des associations face à la réforme de l'organisation territoriale ainsi que la crainte de l'éloignement des décideurs et du risque de se retrouver sans soutien et sans interlocuteur public.

Ces inquiétudes ne sont pas infondées et il semble en effet fondamental que ces regroupements issus de la coopération intercommunale ne rompent pas le lien de proximité qui lie le monde associatif et les collectivités locales. Nous observons qu'il est aussi proposé que le SRADDET intègre ces préoccupations. Attention à ne pas renvoyer trop de choses à ce schéma, au risque d'en faire un document fourre-tout qui se résumerait à de bonnes intentions et perdrait en lisibilité.

S'agissant de la participation à la démocratie, il est indéniable que le monde associatif, sa forte implication dans l'économie sociale et solidaire, dans les projets culturels et sportifs, dans des projets de développement durable, en font un secteur de premier plan pour faire du lien et pour relayer les attentes et les besoins de la population. Dans une société qui évolue vers plus de démocratie participative, la capacité du monde associatif à apporter des contributions éclairées et argumentées contribuera à cette évolution. Les associations intervenant dans les secteurs agricoles sont nombreuses dans les territoires, et contribuent au développement et à la formation.

Mais nous réaffirmons aussi ce que nous avons déjà indiqué dans un avis relatif au SRADDET, l'expression des corps intermédiaires ne doit pas s'en trouver diminuée, mais continuer d'être reconnue dans sa dimension représentative. L'intérêt de ces travaux, comme une nouvelle fois dans la façon de travailler du CESER, c'est un gros travail de définitions, de rappel et de mise en perspective historique. Les associations ont vocation à construire le bien commun et faciliter le dialogue, pas à se constituer en tribunes et postures.

Ce rapport, réalisé à la demande du Président du Conseil Régional, fournit plus de connaissances, des éléments de satisfactions au regard de la dynamique associative en Bretagne. Le matériau annexé au rapport nous invite à garder le chantier sur l'ouvrage pour l'approfondir, notamment en lien avec le mouvement de réorganisation dans les territoires, dans la perspective des transitions qui concerneront tous nos secteurs d'activités.

Le secteur agricole peut y apporter sa vision et sa contribution.
Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Véronique LAUTREDOU Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT remercie les 2 rapporteurs, le président, la vice-présidente de la commission et Fabien BRISSOT chef du pôle Société Solidarité pour la qualité du travail fourni pour répondre à la saisine du Président du Conseil Régional et ce dans un laps de temps réduit puisque la lettre de saisine n'a été adressée au CESER que le 16 novembre 2016 !

Les associations sont des acteurs importants de la société et le rapport souligne que l'emploi associatif représente en Bretagne 11,4 % du total de l'emploi salarié privé.

Cependant, comme le CESER le laissait craindre dans un vœu du 13 novembre 2014, leur financement subit bien souvent les conséquences des baisses significatives des budgets des collectivités locales imposées par le gouvernement depuis plusieurs années. Ces baisses de financement soit disant inoffensives ont un impact direct sur l'emploi dans les associations tant en nombre qu'en qualité et sur la vie sociale et la solidarité !

La CFDT souhaite également insister particulièrement sur les difficultés que posent les appels à projets dans le financement des associations. Ce type de financement substituant des commandes publiques aux subventions n'étant généralement pas pérenne, crée de l'instabilité pour les associations et de la précarité dans l'emploi associatif (temps partiels subis, contrat à durée déterminée, ...)

Comme le souligne le rapport, l'emploi associatif représente un enjeu économique et social très important en Bretagne et pour la CFDT, il serait intéressant que le CESER se saisisse des nombreuses problématiques qu'il rencontre !



Intervention de M. Joseph-Bernard ALLOUARD

Agir tous pour la dignité

Nous saluons **d'une part** le travail très important et passionnant, effectué par la Commission Qualité de Vie, Culture et Solidarités sur la vie associative, si essentielle au dynamisme de notre région.

Nous avons **d'autre part** relevé une phrase dans la synthèse page 5, que nous partageons, qui souligne l'importance des associations, pour faire reculer la grande pauvreté, les précarités et les exclusions. Or, la grande pauvreté recule, **là** ou les femmes et les hommes **s'unissent** pour la faire reculer !!

Nous souhaitons ajouter, **la conviction profonde** d'ATD Quart Monde et d'autres associations de solidarité, que nous avons tout à gagner, à penser les choses et les engagements en y **associant davantage** les plus pauvres, les plus exclus et en se donnant des moyens **réels d'accueillir et de faire ensemble.**

Chaque bretonne et chaque breton a un savoir, des savoirs, une expérience de vie, utiles à toutes et tous et **la vie associative est par excellence, le terreau idéal pour les partager et "faire mieux ensemble ce qu'on ne pourrait pas faire seul" !**

Merci de votre attention.